

RÈGLEMENTS TOURNOIS PAR POOL

Commission provinciale des grades et kata

1. La demande de sanction doit être demandée avant le 1^{er} septembre de la saison dans laquelle aura lieu le tournoi.
2. Les arbitres doivent être de grade provincial « B » et plus.
3. La liste des arbitres présents avec leur grade, les feuilles de pool proprement remplies, ainsi que le rapport de tournoi doivent être envoyées au bureau de Judo Québec, à tournoi@judo-quebec.qc.ca, au plus tard après 1 semaine après le tournoi.
4. Éligibilité pour organiser un tournoi par pool :
 - a. Minimum de deux (2) zones;
 - b. Minimum de cinq (5) clubs;
 - c. Pour les hommes, un minimum de cinq (5) personnes par catégories.
 - d. Pour les femmes, il est possible de faire des pools de trois (3) ou quatre (4) personnes;
 - e. Pour le grade Ikkyu (ceinture marron) et Yudansha (ceinture noire);
 - f. Pour les divisions U18 et plus seulement, les ceintures Ikkyu et Yudansha de la division U16 2^e année doivent se battre dans la division U18;
 - g. Les points exacts doivent être indiqués.
5. Divisions :
 - a. Division 1 : U18 – Ikkyu et Yudansha ensembles;
 - b. Division 2 : U21– Ikkyu seulement;
 - c. Division 3 : U21 – Yudansha seulement;
 - d. Division 4 : Senior – Ikkyu seulement;
 - e. Division 5 : Senior – Yudansha seulement
 - f. Division 6 : Vétérans - Ikkyu et Yudansha ensembles.
 - g. Le représentant de la commission des grades et kata peut faire des regroupements pour le bon fonctionnement du tournoi.
6. Un représentant de la commission des grades et kata doit être présent.
 - a. Si les règlements de la commission ne sont pas bien suivis, la commission a le droit de ne pas reconnaître les points.
 - b. S'il y a des modifications aux divisions dues au nombre de participants, le représentant de la commission doit donner son approbation avant le début du tournoi.
 - c. Le représentant de la commission pourrait s'assurer que les marqueurs aux tables indiquent bien les points.
7. Les feuilles de "POOL" préparées par la commission des tournois et approuvées par la commission provinciale des grades doivent être utilisées.
8. Tous les athlètes qui possèdent une norme "H" ou plus dans le système de Judo Canada ne sont pas éligibles à participer à un tournoi par pool, et ce peu importe la province d'origine.
9. Pour la liste des athlètes ayant une norme, cliquez ici <http://www.judocanada.org/fr/haute-performance/equipe-nationale/>